

Date de la séance

Le 29 avril 2026

Date de convocation

Le 23 avril 2026

Date de publication

Le 23 avril 2026

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	23
Procurations	10
Excusé	0
Absent	1

N° 2026-04-29

**OBJET :**

**Election des membres de la Commission Permanente d'appel d'offres (CAO)**

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

**L'an deux mille vingt-six**

Le mercredi 29 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL,

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Martine LEPAGE, Christophe LELAIT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC,

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent LAVISSE

Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Éric MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE

**Procurations :**

Sandrine HUSER a donné pouvoir à Jean-Bernard HETZEL

Christophe DEBUSNE a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC

Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE

Jerôme FENAILLON a donné pouvoir à Sophie LAFEUILLADE

Damien GUIBOUT a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Denis COURTOT a donné pouvoir à Samuel COLLIN

Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Amina DEMBRI

Carl MAUGER a donné pouvoir à Magali HANNECART

Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY

**Absents** : Gilles STUDNIA

**Secrétaire de séance** : Agnès TABARY

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'élection à bulletin secret des membres de la Commission d'Appel d'Offres ; ou, si l'unanimité du Conseil Communautaire en est d'accord, de procéder à l'élection à main levée des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

**CONSIDERANT** que les délégués sont élus pour la durée du mandat,

**CONSIDERANT** la liste présentée par Vincent GAY :

- Titulaires : Adriano BALLARIN, Jean-Bernard HETZEL, Carl MAUGER, Michel DELAMAIRE, Nathalie CAHUZAC.
- Suppléants : Olivier LEPRETRE, Éric MARTIN, Myriam BRENAC, Vincent MECHENET, Damien GUIBOUT

**CONSIDERANT**, l'avis favorable du bureau communautaire nouvellement élu en date du 15 avril 2026 ;

**ENTENDU** l'exposé de Vincent GAY, Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** que le Président de Gally Mauldre est Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres permanente, et que sa voix sera prépondérante en cas d'égalité des voix
- **DECIDE** de procéder à l'élection à bulletin secret des membres de la Commission d'Appel d'Offres ; à main levée à l'unanimité des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DESIGNE** Adriano BALLARIN, Jean-Bernard HETZEL, Carl MAUGER, Michel DELAMAIRE, Nathalie CAHUZAC (5) membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, et Olivier LEPRETRE, Éric MARTIN, Myriam BRENAC, Vincent MECHENET, Damien GUIBOUT (5) membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, en respectant la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président  
Vincent GAY



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..... **07/05/26** .....
- Document rendu exécutoire le .....